

"HENRI MAIRE"
Société anonyme au capital de 9.759.812,20 €
Siège social : ARBOIS (39600)
Château de Boichailles
625 580 279 LONS LE SAUNIER
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 JUN 2011

TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

N° DE LA RESOLUTION (AGM DU 30/07/2010)	DELEGATIONS DONNEES AU CONSEIL EN MATIERE D'EMISSION OU DE RACHAT D'ACTIONS	FONDEMENT JURIDIQUE	MONTANT NOMINAL MAXIMUM AUTORISE	MODALITES DE FIXATION DU PRIX D'EMISSION	DUREE DE LA DELEGATION	USAGE QUI EN A ETE FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2010
6	Délégation à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions par achat ou utilisation de mécanisme optionnels ou dérivés	L.225-209 et suivants du Code de Commerce	Montant cumulé des rachats : 500 000 €	Prix maximum de rachat par action : 7 €	18 mois	Néant
8	Délégation à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentation(s) de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. (OPERATION RESERVEE AUX EVENTUELS APORTEURS)	L.225-147, al. 6 du Code de commerce	10 % du capital	Déterminé sur la base des valorisations réciproques et sur rapport du Commissaire aux apports	26 mois	Néant
9	Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (OPERATION NON RESERVEE)	L.225-129-2 et suivants du Code de commerce	11 000 000 €	Prix fixé par l'assemblée générale à 1,70 € par action (soit au pair de l'action)	26 mois	Le directoire du 9 novembre 2010 a fait usage de la délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Il en a résulté l'émission de 4.953.066 actions de 1,70 € de nominal chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 8.420.212,20 €
10	Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés. (OPERATION RESERVEE)	L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail	3 % du capital	Prix fixé dans les conditions de l'article L.3332-19 du Code du travail	18 mois	Néant

